



CHECKLIST IMPRIMABLE

Mon cash avant la frontière : le plan de sortie sans mauvaise surprise

Avant de quitter un pays, identifiez le régime applicable à chaque type d'espèces, choisissez une solution légale et gardez les preuves utiles. Utilisez cette fiche le jour de la préparation comme au dernier contrôle avant le départ.

Au sommaire

1. Faire l'inventaire de l'argent transporté
2. Reconnaître le régime applicable
3. Vérifier la règle le jour du départ
4. Choisir une sortie légale et traçable
5. Le contrôle final avant de passer la frontière

1. Faire l'inventaire de l'argent transporté

Lister les billets et pièces de la monnaie locale

Notez séparément les petites coupures, les pièces et les billets susceptibles d'avoir été retirés de la circulation.

Distinguer les devises étrangères

Les règles applicables à la monnaie nationale ne répondent pas forcément à celles concernant les euros, dollars ou autres devises.

Évaluer le montant total d'espèces transporté

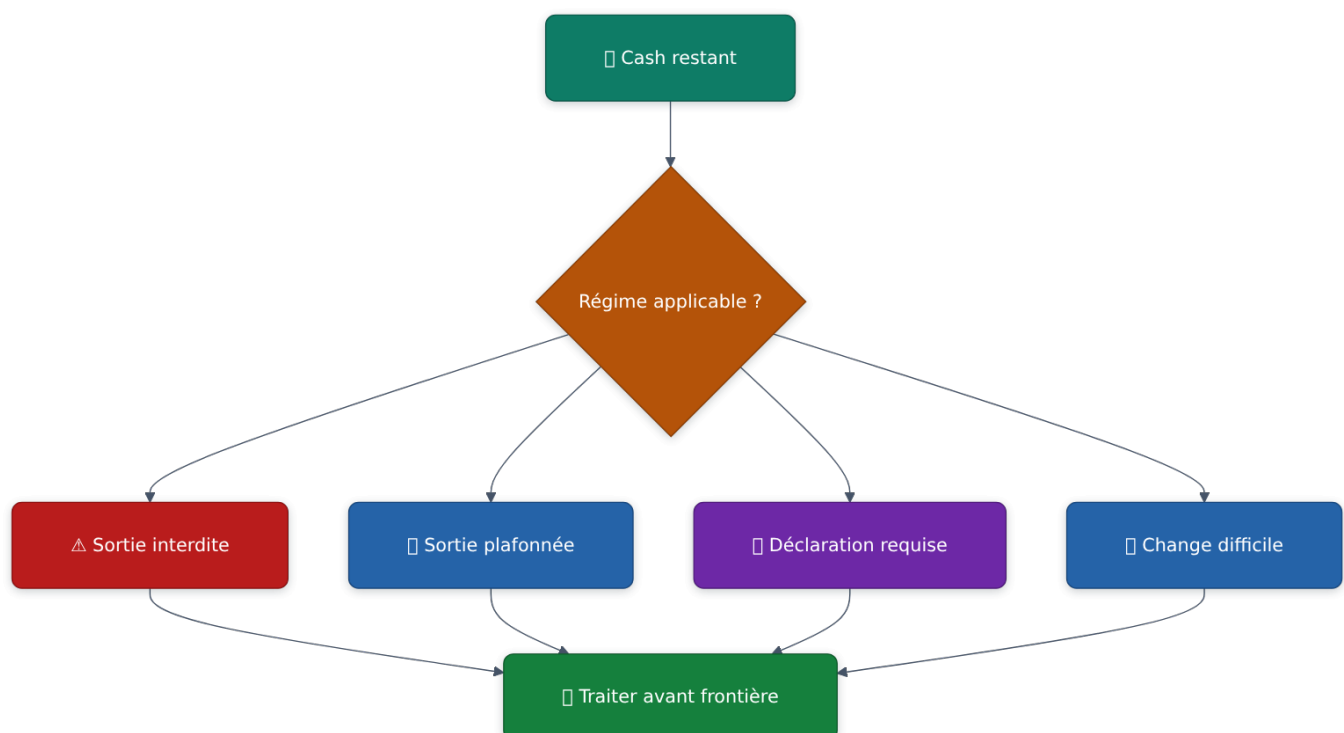
Prenez en compte l'ensemble des espèces concernées par les formalités du trajet.

Identifier les pays du trajet

Vérifiez le pays quitté, le pays d'arrivée et chaque éventuel pays de transit.

Vérifier le statut du voyageur

Certaines règles peuvent dépendre du statut du voyageur ou de la nature du déplacement.



INFOGRAPHIE Schéma des quatre régimes applicables au cash restant avant une frontière

2. Reconnaître le régime applicable

Régime	Ce qu'il signifie	Réflexe à avoir
Interdiction	La sortie des espèces concernées n'est pas autorisée.	Ne pas franchir la frontière avec ces espèces ; rechercher une solution légale avant le départ.
Plafond	La sortie est permise seulement dans une limite de montant ou de quantité.	Comparer son inventaire à la limite et vérifier les éventuelles exceptions.
Autorisation	Le transport peut dépendre d'une autorisation préalable.	Vérifier la procédure et préparer les justificatifs demandés avant le voyage.
Déclaration	Le transport doit être signalé à l'administration selon les règles applicables.	Contrôler le seuil, le périmètre et la procédure auprès de l'autorité compétente.
Difficulté de change	La monnaie peut être légale à la sortie mais difficile ou impossible à revendre à l'étranger.	Ne pas confondre absence de convertibilité et interdiction d'exportation.

3. Vérifier la règle le jour du départ



1 Consulter une source officielle

Recherchez les informations auprès des douanes, de la banque centrale ou du service officiel aux voyageurs du pays concerné.

2 Contrôler la date de mise à jour

Une page touristique ancienne, un forum ou le conseil d'un autre voyageur ne suffit pas à confirmer une restriction.

3 Lire les exceptions

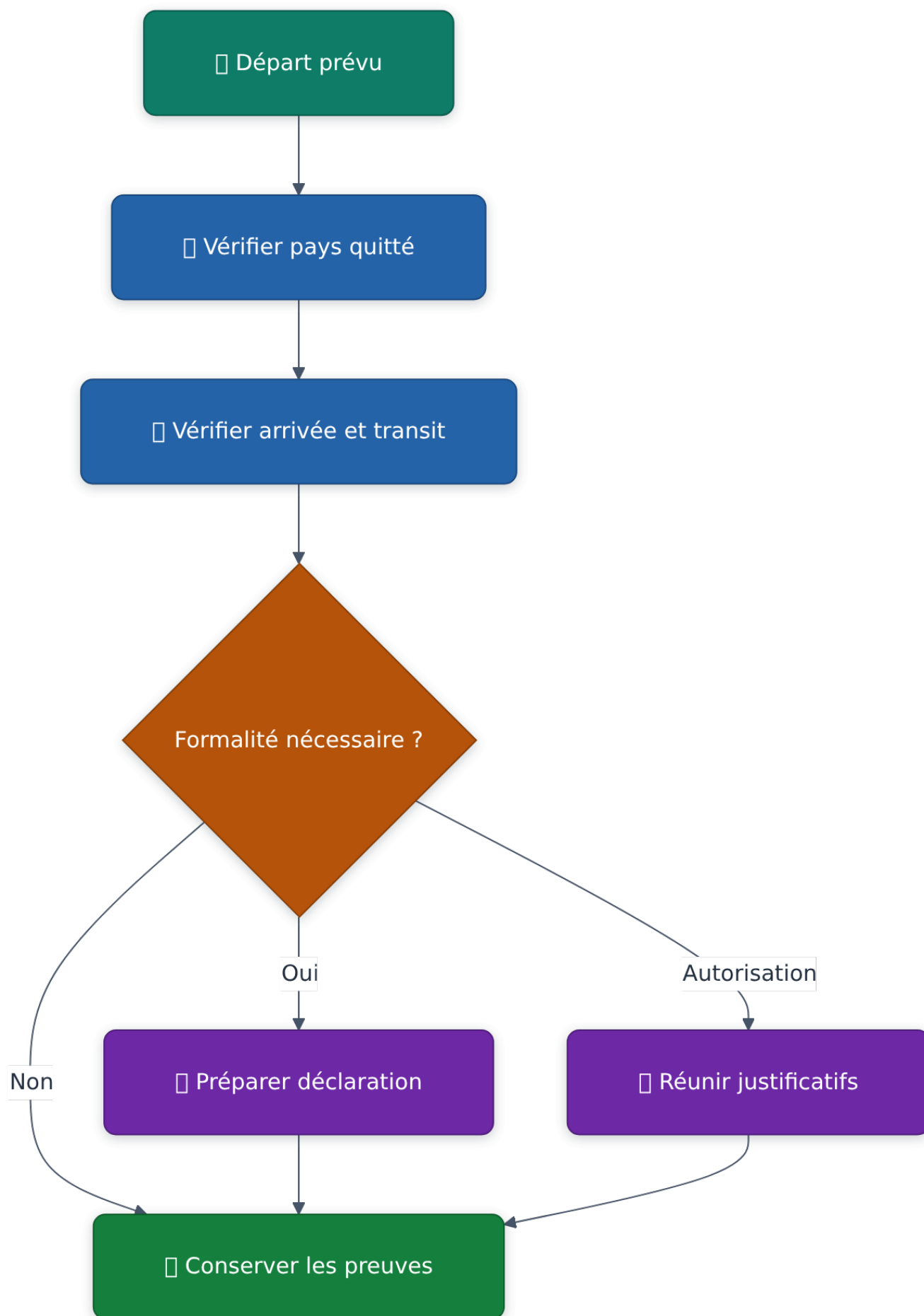
Vérifiez les limites, les autorisations éventuelles, le traitement des pièces et les règles propres à votre statut.

4 Reprendre l'itinéraire réel

Une règle peut différer selon le pays quitté, le pays d'arrivée et les pays de transit.

5 Vérifier les formalités d'espèces

Si le trajet concerne la France, consultez douane.gouv.fr pour connaître le seuil et le périmètre exacts de déclaration applicables avant le départ.



4. Choisir une sortie légale et traçable

Utiliser la monnaie restante avant la frontière

Lorsque cela est possible et conforme aux règles locales.

Reconvertir les billets auprès d'un opérateur agréé

Privilégiez un circuit officiel plutôt qu'un échange informel.

Vérifier que les billets sont encore valables

Les billets retirés de la circulation ou certaines pièces peuvent être refusés séparément.

Demander et conserver le reçu

Gardez les justificatifs de retrait, d'achat, de change ou de remboursement.

Ne pas franchir la frontière dans le doute

En cas d'incertitude sur l'interdiction, le plafond, l'autorisation ou la déclaration, vérifiez auprès de l'autorité compétente.

! À ne pas confondre

Une monnaie non convertible n'est pas automatiquement interdite à l'export. De même, une déclaration d'espèces est une formalité de transparence : elle ne signifie pas, à elle seule, que le transport est illégal ou que l'argent sera saisi.

5. Le contrôle final avant de passer la frontière

Chaque type d'espèces a été identifié séparément.

Les règles ont été vérifiées sur une source officielle et à jour.

La solution retenue est légale et passe par un opérateur agréé si un change est nécessaire.

Le régime applicable est connu : interdiction, plafond, autorisation, déclaration ou simple difficulté de change.

Les pays de transit et le pays d'arrivée ont été pris en compte.

Les reçus et justificatifs sont conservés jusqu'à la fin du trajet.

Les règles de contrôle des espèces peuvent évoluer et varier selon le pays, la monnaie, l'itinéraire et le statut du voyageur. Vérifiez toujours les informations officielles le jour du départ.